



Agir Contre le Cancer ACC26

Règlement du TRAIL ROSE du dimanche 07 octobre 2018

CONCURRENTS

L'épreuve est ouverte à toutes les personnes majeures et aux enfants de plus de 16 ans s'ils sont accompagnés d'une personne majeure (autorisation parentale exigée).

ORGANISATION GENERALE DU DEPART

Départ : dimanche 07 octobre 2018 à 10 h de la salle des fêtes de Chanos Curson.

Arrivée : à la salle des fêtes de Chanos Curson.

Distance : deux parcours un de 5,5 km dénivelé 160 et un de 10,6 Km dénivelé 280 dans les vignes

Un échauffement est prévu un ¼ heure avant le départ au pied du podium.

Il n'y aura pas de podium, les récompenses seront distribuées au fur et à mesure aux finalistes dans l'ordre d'arrivée (un bon leur sera remis et ils devront aller récupérer leur lot dans le village rose).

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous aimons la nature, protégeons-la. Les concurrents s'engagent à ne rien jeter dans les vignes ni sur la voie publique, ni papier, ni emballage, ni bouteille plastique, RIEN, sous peine de recevoir une pénalité de 30 secondes par déchet. Au-delà de 3 déchets, le(s) participant(s) sera(ont) disqualifié(s).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se prendront principalement par Chronosphère, vous trouverez leur lien sur le site du trail rose <http://trailrose.com/inscriptions/>. Toutefois pour ceux qui n'ont pas internet ou préfèrent régler par chèque, il est possible de s'inscrire au local de l'association quai Ulysse Chevalier à Romans le lundi de 13h30 à 17h30 – les mardi et jeudi de 10h30 à 17h30 et le vendredi de 13h à 17h.

Est autorisé un seul bulletin par personne et le dossier doit être complet (certificat médical joint et règlement effectué) pour être pris en compte.

Les inscriptions sont limitées à 800 participants. Au-delà ceux qui participeront n'auront pas de dossard et sans dossard ils ne pourront pas accéder aux postes de ravitaillement.

Les inscriptions seront closes dès que tous les brassards auront été affectés.

Mode de règlement : sur site par CB (paiement sécurisé), au local par chèque libellé à l'ordre d'ACC26.

Les inscriptions prises avant le 01/09/2018 sont au tarif de 5 € pour 5 km et 10 € pour 10 km. Passé cette date le coût sera majoré de 2 € (gratuit pour les enfants jusqu'à 5 ans).

Vous pouvez également acquérir en supplément un **teeshirt rose** à 8 € au moment de l'inscription et 10 € le jour J sur place (N'oubliez pas d'indiquer votre taille) et/ou un **tour de cou rose** à 5 € et un **verre cup et son attache ceinture** à 2 €.

Aucune inscription ni modification ne seront effectuées par téléphone.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Les bénéficiaires sont destinés à l'aide aux malades sur notre territoire et à la recherche médicale du Centre Léon Bérard à Lyon.

CERTIFICATS MEDICAUX

Sont exigés au moment de l'inscription un **certificat médical** (ou sa photocopie) **portant la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied, y compris en compétition »**, et daté de moins d'un an (moins d'un an de la date du trail qui est le 7 octobre) **ou la photocopie de la licence** FFA FFTRI FFME FSCF FSGT UFOLEP FFC ainsi que **pour la course enfants (décret ministériel n° 87 473). Aucune dérogation ne sera acceptée.**

Attention, la responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical ou de la licence.

RETRAIT DES DOSSARDS

La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par des épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Les dossards seront retirés à la salle des fêtes de Chanos Curson le samedi de 16h à 18H30 et le dimanche à partir de 8H, sur présentation de la carte d'identité.

ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les bénévoles du « Trail Rose ». Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo), ni animaux ne sera autorisé sur le parcours.

RAVITAILLEMENT

Pour le parcours de 5 km5 un ravitaillement sera placé à l'arrivée

Pour le parcours de 10km6 un poste de ravitaillement sera placé sur le parcours au 5^{ème} km et l'autre à l'arrivée.

SIGNALISATION

Rubalise, présence de signaleurs, panneaux mobiles.

SERVICE MEDICAL

Assuré par Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Drôme et un médecin.

MATERIEL

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou d'un équipement individuel.

SECURITE

La sécurité de la course sera assurée par l'organisateur en ce qui concerne la sécurité routière et le jalonnement sur circuit.

La circulation restera ouverte, les coureurs s'engagent à rester vigilants et à respecter le code de la route.

Des bénévoles de l'association ouvrent et ferment le parcours. Ils sont présents sur le circuit et au ravitaillement.

Fin du trail annoncée par l'organisateur au retour du bénévole clôturant le parcours.

SANITAIRES

Toilettes publiques de la salle des fêtes de Chanos Curson (pas de douche), également en extérieur

des toilettes sèches à disposition.

Un vestiaire gratuit est mis à disposition des participants. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

RECOMPENSES POUR CHAQUE TRAIL

Seuls les concurrents passant la ligne d'arrivée seront récompensés. Ils devront remettre leur dossard à l'animateur pour être dans le classement (un bon leur sera remis et ils devront aller récupérer leur lot dans le village rose).

Classement femmes : 3 premières

Classement hommes : 3 premiers

Classement ado plus de 16 ans : le premier âgé entre 16 et 18 ans

Classement mérite : la dernière femme et le dernier homme

UTILISATION D'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du Trail rose dans les vignes, ainsi que leurs ayant droit, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail rose dans les vignes, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

CONCLUSION

L'inscription d'un participant au TRAIL ROSE d'ACC26, atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2018 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Fait à Romans, le 01/06/2018

Claire Lavayssière Présidente





Agir Contre le Cancer ACC26

Règlement de la marche rose le dimanche 07 octobre 2018

PRINCIPE

Une randonnée est une activité de plein air qui consiste à suivre un itinéraire, balisé ou non. Elle s'effectue à pied. La randonnée est à la fois un loisir de découverte et une forme d'exercice physique. Ce n'est pas une compétition.

ORGANISATION GENERALE

La marche est ouverte à toutes et à tous.

Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Les participants déclarent être aptes à la pratique de la marche et dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accidents.

Départ : dimanche 07 octobre 2018 à 9h30 de la salle des fêtes de Chanos Curson.

Arrivée : à la salle des fêtes de Chanos Curson.

Parcours : deux parcours balisés dans les vignes de Chanos Curson 8 km (coupe à 5 km possible) plus un parcours 5 km « découverte » avec jeu pour enfants (enfants sous la responsabilité des parents).

Un échauffement est prévu un ¼ heure avant le départ au pied du podium.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous aimons la nature, protégeons-la. Les concurrents s'engagent à ne rien jeter dans les vignes ni sur la voie publique, ni papier, ni emballage, ni bouteille plastique, RIEN !

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font principalement avec Chronosphère, vous trouverez leur lien sur le site du trail rose <http://trailrose.com/incriptions/>. Toutefois pour ceux qui n'ont pas internet ou préfèrent régler par chèque, il est possible de s'inscrire au local de l'association quai Ulysse Chevalier à Romans le lundi de 13h30 à 17h30 – les mardi et jeudi de 10h30 à 17h30 et le vendredi de 13h à 17h.

Aucune inscription ni modification ne s'effectueront par téléphone.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Les bénéfices sont destinés à l'aide aux malades sur notre territoire et à la recherche médicale du Centre Léon Bérard de Lyon.

MONTANT DE L'INSCRIPTION

Les inscriptions prises avant le 01/09/2018 sont au tarif de 5 € pour les 5 km et 8 € pour les 8 km. Passé cette date le coût sera majoré de 2 € (gratuit pour les enfants de moins de 5 ans).

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 06.69.20.45.51 - @ acc26@free.fr - 🌐 <http://acc26.free.fr>

 www.facebook.com/AgirContreLeCancer26

Les inscriptions sont limitées à 500 dossards. Au delà, ceux qui participeront sans dossard, ne pourront pas accéder aux postes de ravitaillement.

Les inscriptions seront closes dès que tous les dossards auront été affectés.

Mode de règlement : sur site par CB (paiement sécurisé), au local par chèque libellé à l'ordre d'ACC26.

Vous pouvez également acquérir en supplément un **teeshirt rose** à 8 € au moment de l'inscription et 10 € le jour J sur place (N'oubliez pas d'indiquer votre taille) et/ou un **tour de cou rose** à 5 € et/ou un **verre cup et son attache ceinture** à 2 €.

ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les bénévoles du « Trail Rose ».

La participation à la marche se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve (défaillance physique ou accident).

ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur, ni véhicule non accrédité (y compris vélo), ni animaux ne sera autorisé sur le parcours.

RAVITAILLEMENT

Pour le parcours de 5 km un ravitaillement sera placé à l'arrivée

Pour le parcours de 8 km un poste de ravitaillement sera placé sur le parcours au 5^{ème} km et l'autre à l'arrivée.

SIGNALISATION

Rubalise, panneaux mobiles.

SERVICE MEDICAL

Assuré par Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Drôme et un médecin.

MATERIEL

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou d'un équipement individuel.

Les bâtons télescopiques sont tolérés et doivent être repliés lors du départ.

SECURITE

La sécurité de la course sera assurée par l'organisateur en ce qui concerne la sécurité routière et le jalonnement sur circuit.

La circulation restera ouverte, les marcheurs s'engagent à rester vigilants et à respecter le code de la route.

Des bénévoles de l'association ouvrent et ferment le parcours. Ils sont présents sur le circuit et au ravitaillement.

Fin de la marche annoncée par l'organisateur au retour du bénévole clôturant le parcours.

Un trail rose (course) est organisé en parallèle, empruntant une partie du même parcours. Les marcheurs sont tenus de se positionner sur le côté droit, afin que les coureurs puissent les

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 06.69.20.45.51 - @ acc26@free.fr - 🌐 <http://acc26.free.fr>



www.facebook.com/AgirContreLeCancer26

dépasser sans difficultés.

SANITAIRES

Toilettes publiques de la salle des fêtes de Chanos Curson (pas de douche), également en extérieur des toilettes sèches à disposition.

Un vestiaire gratuit est mis à disposition des participants. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

ANNULATION DE LA MARCHÉ

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la marche sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement. Un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante.

RECOMPENSES POUR la marche

Seuls les premiers concurrents passant la ligne d'arrivée seront récompensés. Ils devront remettre leur dossard à l'animateur pour être dans le classement (un bon leur sera remis pour aller récupérer leur lot).

Classement femmes : 3 premières – Classement hommes : 3 premiers

UTILISATION D'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du Trail rose dans les vignes, ainsi que leurs ayants droits, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail rose dans les vignes, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

Conclusion

L'inscription d'un participant à la marche d'ACC26, atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2018 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Fait à Romans, le 01/06/2018

Claire Lavayssière Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ACC26' with a stylized flourish underneath.

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans
☎ 06.69.20.45.51 - @ acc26@free.fr - 🌐 <http://acc26.free.fr>
📘 www.facebook.com/AgirContreLeCancer26